

1911 : Adduction d'eau aux fontaines du village.

1904 : Le maire François Berrod appelle l'attention spéciale de l'assemblée réunie à la mairie, vu la nécessité depuis longtemps constaté et qui se fait de jour en jour plus vivement sentir, d'un projet d'adduction d'eau dans le bourg de Montanges, les hameaux, surtout celui de Fay.

Le conseil considérant que ce projet constituerait une amélioration de première nécessité ; que la commune possède une source dont les eaux très pures, très abondantes, très saines et utilisées par les habitants de temps immémorial pourront être utilisées encore pour l'alimentation des fontaines. Considérant que la commune est obligée,

chaque année, de faire pour les eaux des dépenses assez considérables qui ne donnent que des résultats à peu près nuls. Attendu qu'elle doit retirer une somme de 8000 francs, vu l'aliénation d'une parcelle de terrain communal et que cette somme ne pourrait être mieux employée qu'à l'exécution du projet dont il s'agit, il autorise monsieur le maire à faire procéder par une personne présentant toute garanties d'expérience et de capacité, aux études du dit projet.

20 mai 1905 : Le rapport géologique établi par Mr Riche de la faculté des sciences de Lyon pour le projet d'adduction d'eau est remis au maire de Montanges.

1° Conditions géologiques et hydrologiques générales.

La commune de Montanges forme la bordure septentrionale de la profonde gorge de la Semine, immédiatement à l'amont du confluent de celle-ci et de la Valserine. Le territoire de cette commune est un de ceux du département de l'Ain, où les terrains géologiques sont le plus variés et correspondant au plus grand nombre d'étages (du Trias l'Urgonien, avec lambeaux de boue glaciaire). Il en résulte des niveaux aquifères très divers, par suite des nombreuses assises imperméables comprises dans cette longue série géologique.

Le bourg même de Montanges, uniquement intéressé par le projet de captage qui fait l'objet de ce rapport est situé sur un plateau de roches calcaires très dures (étage Urgonien), que recouvre un vaste lambeau de boue glaciaire. Ce plateau se relève de l'Est à l'Ouest contre une importante cassure (pli-faille), d'autre par de laquelle s'élève la montagne dominant Montanges à l'Ouest. Les fentes traversant l'épaisseur du plateau fournissent de fortes sources.

Le bourg de Montanges est alimenté actuellement par une dizaine de fontaines baissant plus ou moins pendant l'été, finissant même par tarir pour la plupart. 3 fontaines seulement résistent aux sécheresses : elles proviennent du même réservoir qu'alimente la source dont le captage doit être repris par le nouveau projet. Les autres fontaines sont alimentées par des sources différentes captées sous les maisons, sous les fumiers, sous les fosses à purin, etc.

Celles-ci devront être complètement interdites à toute alimentation dès que le nouveau projet fonctionnera, plus tôt même si l'on voulait être prudent, puisque leur position les rend très facilement accessibles aux contaminations

2°. Projet de captage.

A 150 mètres environ à l'Ouest des maisons de l'extrémité S.O du Bourg de Montanges, se trouve le réservoir de l'alimentation actuelle des 3 bonnes fontaines précitées. La source qui l'alimente, située à proximité, sort de la partie supérieure de la boue glaciaire, à 1m50 de profondeur de la surface du sol. Cette source est

RSITÉ

FACULTÉ DES SCIENCES

E
ON

Lyon, le 20 Mai 1905.

*Rapport géologique
sur un projet de captage d'eau potable
par la commune de Montanges (Ain).*

fraîche, limpide et abondante. En ce lieu, la terre végétale proprement dite, épaisse de 40 à 50 centimètres, recouvre une couche d'une terre beaucoup plus argileuse, épaisse de 90 centimètres, surmontant immédiatement la boue glaciaire.

Le nouveau point de captage devra être remonté d'une dizaine de mètres vers l'Ouest. A partir de ce point, une ligne dirigée N.N.O. et s'étendant jusqu'au commencement des affleurements rocheux calcaires, où la surface du sol se redresse brusquement davantage, déterminera la hauteur d'un triangle isocèle dont le sommet sera au point de captage. La base de ce triangle, tracée au niveau du commencement des dits affleurements rocheux, aura 100 m de longueur. La surface de ce triangle isocèle constituera la zone de protection de la source. Cette zone sera complétée par un cercle de 5 mètres de rayon, avec le point de captage pour centre.

Sur toute l'étendue de cette zone de protection, il devra être complètement interdit de conserver ou d'établir des cultures nécessitant l'usage d'engrais d'origine animale. Les prairies pourront être maintenues, mais aucune matière animale en décomposition ne pourra y être employée, ni immondices, ni fumiers, ni purin, ni matières fécales, etc.. Il devra être entièrement défendu d'élever, dans tout ce périmètre, une construction quelconque, permanente ou temporaire, pouvant servir d'habitation ou même d'abri pour l'homme ou pour les animaux. La seule transformation avantageuse serait le boisement. Le bois, en effet, protégerait mieux la source que la prairie, mais il n'est cependant pas indispensable.

Conclusions.

La source alimentant actuellement, par 3 fontaines, une partie du bourg de Montanges est l'objet d'un projet de nouveau et meilleur captage de la part de cette commune. Cette source sort de la partie supérieure de la boue glaciaire dont la nature sableuse constitue un milieu très favorable à sa potabilité. Mais en étant située trop près de la surface du sol, cette source reste exposée aux causes ordinaires de contamination, ce qui nécessite des mesures spéciales de protection, indiquées dans le paragraphe précédent.

Sous réserve de l'établissement de ces mesures de protection, je donne, en ce qui me concerne, un avis favorable au nouveau projet de captage pour l'alimentation du bourg de Montanges.

Signature : A. RICHE. Chargé de cours à la faculté des sciences de l'université de Lyon.

28 juin 1908 : Le maire dépose sur le bureau du conseil le projet d'adduction d'eau dans le village dressé par Mr Delbos architecte à Nantua, s'élevant à la somme de 10274,12 francs y compris ses honoraires.

Le conseil après l'avoir examiné, attendu qu'il satisfait à tous les besoins, approuve ledit projet et vote la somme. Il demande qu'il soit déclaré d'utilité publique et autorise le maire à traiter avec les propriétaires dont les terrains sont nécessaires à l'exécution du projet.

2 juin 1911 : Réception des travaux de l'adduction d'eau aux fontaines du village.

Cinq fontaines sont reliées au réseau : Centre du village, Muret d'en Haut, Sur le Pelon, Les trois maisons et La Tapette.

Les quatre autres restent alimentées par des sources : Sous l'église, le Château, le Muret d'en bas et la Maréchère.

Cependant, il faudra attendre 1935 pour que chaque maison du village soit reliée à ce réseau d'eau communal.

